



A	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>

Service Sport Animation  
04 75 81 77 77  
Centredeloisirs@st-peray.com

## TOUSSAINT 2011 pour les enfants de 6 à 11 ans

SAINT-PEROLLAIS                       EXTERIEUR

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Adresse : .....

Taille\* : .....

**\*Information indispensable pour que votre dossier soit pris en compte**

### **JOURNEE(S) RETENUE(S) :**

#### **BOUGE !**

- Lundi 24 octobre : grand jeu « sur la piste de M.CAVALÉ » : pétanque, fléchette, sarbacane, basket : il te faudra être précis si tu veux le retrouver
- Mardi 25 octobre : spectacle de clown « Buno, volere volare » au théâtre de Montélimar.
- Mercredi 26 octobre : sortie bowling et karting (réservé aux enfants faisant plus d'un 1m30 et plus)  
**Si votre enfant mesure 1m30 et plus, merci de cocher la case du choix de son activité**     **bowling**     **karting**
- Jeudi 27 octobre : sortie vélo et VTT (en fonction du niveau de l'enfant)
- Vendredi 28 octobre : préparation de la boum (confection de gâteaux, crêpes...) et passage dans le centre ville pour Halloween

Je soussigné (e), .....

autorise mon fils  , ma fille  à participer aux activités pendant les vacances de toussaint 2011.

A ....., le .....2011.

Signature des parent(s),



### **Joindre :**

- La fiche d'inscription
- Une enveloppe timbrée, au tarif de **0,60 €** par enfant et libellée à l'adresse des parents,

Les documents suivants sont valables pour l'année scolaire (septembre à août) à condition qu'il n'y ait eu aucune modification pour la période en cours :

- La fiche sanitaire de liaison obligatoire,
- Une attestation d'Assurance en Responsabilité Civile,
- La photocopie de la dernière notification du **numéro d'allocataire** délivrée par la CAF
- Pour les Saint-Pérollais, un justificatif de domicile.

**Votre dossier sera pris en compte si la capacité d'accueil du centre n'est pas atteinte lors de l'enregistrement de votre inscription.**

**A retourner obligatoirement avant le 20/10/2011 au Service Sport Animation  
TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET EN MAIRIE SERA REFUSE**

Numéro allocataire et CAF d'origine : .....

OU pour les ressortissants MSA Ardèche, n°INSEE de l'assuré MSA : .....

NOM du **père** : .....  
Prénom(s) : .....  
Téléphone(s) : .....  
Adresse : .....  
Adresse mail : .....  
Profession : .....  
Employeur : .....

NOM de la **mère** : .....  
Prénom(s) : .....  
Adresse (si différente) : .....  
Adresse mail : .....  
Téléphone(s) : .....  
Profession : .....  
Employeur : .....

Personne à contacter en cas d'urgence autre que les parents :

Nom : ..... Adresse : .....  
Prénom : ..... Téléphone : .....

**TARIFS :**

Repas Sans porc

Ils sont déterminés en fonction du quotient familial

- de 12,28€ à 13,91€ pour les Saint-Pérollais pour les journées avec repas.
- de 17,57€ à 19,92€ pour les Extérieurs pour les journées avec repas.

La Caf du haut Vivarais met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier CAF nécessaires à l'exercice de notre mission.

Cette communication est limitée aux données qui nous sont indispensables, leur confidentialité est assurée.

Conformément à la loi du 06/01/1978 (informatique et libertés) vous pouvez vous opposer à cette consultation. Vous devez alors nous fournir directement les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Je soussigné (e), ..... (Cocher la case correspondant à votre choix)

autorise la mairie à avoir accès à la consultation de mon dossier à la Caf du Haut Vivarais

ou

je fournis ma dernière notification CAF précisant mon quotient familial.

En cas d'absence de justificatif ou d'autorisation d'accès au dossier CAF, Le tarif maximum sera appliqué.

A ....., le .....2011.

Signature des parent(s),

Partie réservée à l'administration

QUOTIENT FAMILIAL

# **LES DIFFERENTES AIDES POSSIBLES**

## **CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-VIVARAIS**

1) Tous les enfants, quels que soient les revenus des parents, bénéficieront d'une participation journalière de 3,52 €, déjà déduite du tarif d'inscription au centre de loisirs. Vous devez toutefois fournir la copie de votre dernière notification du numéro d'allocataire.

2) Bénéficieront des «Aides aux Temps Libres », les enfants dont le Quotient Familial des parents pour le mois d'octobre 2010 est inférieur ou égal à 720 €. Si vous êtes dans ce cas-là, vous avez déjà reçus des bons de vacances. Le montant de ces bons varie selon le Quotient Familial. Bénéficieront de cette aide aux vacances, les enfants ayant droit aux prestations familiales en octobre 2010 ou ayant perçu l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) lors de la rentrée scolaire 2010.

Les bons de vacances dûment complétés devront être adressés en Mairie à l'inscription.

## **CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE**

1) L'attribution d'une aide par le Conseil Général de l'Ardèche est faite dans la limite de deux aides par enfant et par an pour des périodes différentes (sauf dérogation).

Le montant maximum de chaque aide est fixé à :

- 230 € pour un Quotient Familial inférieur ou égal à 300 € et aux bénéficiaires du RSA
- 150 € pour un Quotient Familial s'élevant de 301 € à 339 €,
- 100 € pour un Quotient Familial s'élevant de 340 € à 460 €.

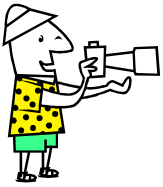
Cependant une participation forfaitaire minimum de 24 € est laissée à la charge des familles dans chaque cas, sauf pour un séjour en centre de loisirs de 5 à 11 jours, la participation est fixée à 2€/jour.

Pour toute demande d'aide, un imprimé est à retirer et à retourner en Mairie.

## **SERVICE D'AIDE SOCIALE MUNICIPAL**

Pour les familles saint-pérollaises qui, malgré ces possibilités d'aides, éprouveraient des difficultés, un dossier d'aide sociale peut être constitué et étudié en Mairie (s'adresser à l'accueil).

Par ailleurs, une participation de la mairie peut-être accordée à certaines conditions aux familles saint-pérollaises non imposables au titre de l'impôt sur le revenu, pour séjour de vacances d'un enfant de moins de 16 ans (renseignements au service Sport Animation)



# DROIT à L'IMAGE



Madame, Monsieur,

Afin de garder des souvenirs du centre de loisirs ou dans le cadre d'une activité, nous souhaitons réaliser des photos, des vidéos des enfants. Ces photos seront utilisées pour la communication municipale ou journaux couvrant le secteur de Saint-Péray, pour le site internet de la mairie, pour une diffusion par vidéo projecteur dans le cadre d'un bilan de la semaine. Afin de garantir le respect du droit à l'image, nous vous sollicitons ainsi que la loi nous en fait obligation.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et nous l'apporter dès l'inscription.

Je soussigné(e) Monsieur ou  
Madame.....  
Responsable légal de(s) l'enfant  
(s).....  
.....

**Autorise**



**N'autorise pas**

le centre de loisirs, les services municipaux ou autres services de presse, à réaliser des photos, des vidéos de mon enfant, pour des articles de presse, le site internet et une diffusion par vidéo projecteur dans le cadre d'un bilan de la semaine. Document valable pour l'année scolaire 2011-2012

Le.....

Signature

## ATTESTATION DE SORTIE

Je soussigné(e)..... responsable légal de  
l'enfant (père, mère, tuteur\*).....autorise

mon enfant ..... à regagner son domicile par ses propres  
moyens pendant les vacances de toussaint 2011.

..... à venir chercher l'enfant  
.....

au centre de loisirs pendant les vacances de toussaint 2011.

Signature du responsable légal de l'enfant

\* rayer les mentions inutiles